Informations de base

2017/2061(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif 2/2017: excédent de l'exercice 2016 **Subject** 8.70.56 Budget 2016 8.70.57 Budget 2017	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	GEIER Jens (S&D)	19/04/2017
	Rapporteur(e) fictif/fictive MUREŞAN Siegfried (PPE) KÖLMEL Bernd (ECR) DEPREZ Gérard (ALDE) OMARJEE Younous (GUE/NGL) TARAND Indrek (Verts/ALE) VALLI Marco (EFDD)	

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	GEORGIEVA Kristalina

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
12/04/2017	Publication du projet de budget de la Commission	COM(2017)0188	Résumé
08/06/2017	Publication de la position du Conseil sur le projet de budget	09437/2017	Résumé
20/06/2017	Vote en commission		
22/06/2017	Dépôt du rapport budgétaire	A8-0229/2017	Résumé
03/07/2017	Annonce en plénière de la saisine de la commission		

04/07/2017	Décision du Parlement	T8-0286/2017	Résumé
04/07/2017	Résultat du vote au parlement		
04/07/2017	Adoption du projet du budget par le Conseil		
01/09/2017	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2017/2061(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/8/09788

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE604.608	09/05/2017	
Amendements déposés en commission		PE605.932	31/05/2017	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A8-0229/2017	22/06/2017	Résumé
Texte budgétaire adopté du Parlement		T8-0286/2017	04/07/2017	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Position du Conseil sur le projet de budget	09437/2017	08/06/2017	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget de la Commission	COM(2017)0188	12/04/2017	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Budget 2017/1487
JO L 227 01.09.2017, p. 0001 Résumé

Budget rectificatif 2/2017: excédent de l’exercice 2016

2017/2061(BUD) - 22/06/2017 - Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture

La commission des budgets a adopté le rapport de Jens GEIER (S&D, DE) relatif à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif nº 2/2017 de l’Union européenne pour l’exercice 2017, section III – Commission.

Les députés rappellent que le projet de budget rectificatif nº 2/2017 (PBR) vise à inscrire au budget 2017 l'excédent de l'exercice 2016, d'un montant de 6,405 milliards EUR.

Ils indiquent que l'excédent se compose essentiellement :

- d’une exécution en recettes positive de 1,688 milliard EUR,
- d’une sous-exécution des dépenses de 4,889 milliards EUR et
- d’une différence de change de -173 millions EUR.

Les recettes se composent essentiellement des intérêts de retard et des amendes (3,052 milliards EUR) ainsi que d’une exécution négative en ressources propres (1,511 milliard EUR).

Du côté **des dépenses**, la sous-exécution atteint 4,825 milliards EUR pour 2016 et 28 millions EUR pour les crédits reportés de 2015 au titre de la section III (Commission), et 35 millions EUR pour les autres institutions.

Taux d'exécution des dépenses : globalement, les députés s’inquiètent de la **sous-exécution importante** de 4,889 milliards EUR en 2016, et ce, malgré le fait que le budget rectificatif nº 4/2016 ait déjà réduit le niveau des crédits de paiement de 7,2843 milliards EUR.

Ce taux très faible d’exécution des crédits de paiement dans le domaine de la politique de cohésion (rubrique 1b) est partiellement imputable à l’ inexactitude des prévisions des États membres et aux retards dans la désignation des autorités de gestion et de certification au niveau national.

Les députés attirent l’attention sur l’impact négatif de la dépréciation de la livre sterling par rapport à l’euro, qui est l’une des principales causes de la perte de recettes de 1,511 milliard EUR au titre des ressources propres. Ce problème aurait pu entraîner de graves difficultés pour le financement du budget de l’Union.

Ils observent en outre le niveau relativement élevé des amendes en 2016, lesquelles ont atteint un total de 4,159 milliards EUR, dont 2,861 milliards EUR sont imputés à l’excédent de 2016.

Ils relèvent que l’adoption du projet de budget rectificatif nº 2/2017 entraînera une **réduction de la part des contributions des États membres au budget de l’Union** fondées sur le RNB de 6,405 milliards EUR en 2017. Ils prient donc une fois de plus les États membres de saisir l’occasion offerte par ce **remboursement pour honorer leurs engagements en lien avec la crise des réfugiés** et verser une contribution correspondant à celle de l'Union **aux fonds fiduciaires de l'Union** et au nouveau **Fonds européen pour le développement durable**.

Budget rectificatif : les députés appellent en outre institutions à traiter rapidement les projets de budgets rectificatifs en instance et à soutenir **l'Initiative pour l'emploi des jeunes et le Fonds européen pour le développement durable**, conformément aux engagements pris dans le cadre des résultats de la conciliation sur le budget 2017.

Ils rappellent au Conseil que le Parlement a pris toutes les mesures nécessaires pour garantir une adoption rapide de la révision du CFP et demandent au Conseil de faire de même. Dans la foulée, ils appellent le gouvernement britannique à lever au plus vite son blocage du vote au Conseil, en espérant que le remboursement des ressources financières aux États membres facilitera les négociations à venir sur **le règlement des obligations financières entre le Royaume-Uni et l’Union**.

Enfin, les députés appellent le Parlement à approuver la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif nº 2/2017.

Budget rectificatif 2/2017: excédent de l’exercice 2016

2017/2061(BUD) - 04/07/2017 - Acte final

OBJECTIF: adoption définitive du budget rectificatif n° 2/2017.

ACTE LÉGISLATIF: adoption définitive (UE, Euratom) 2017/1487 du budget rectificatif n° 2 de l’Union européenne pour l’exercice 2017.

CONTENU: le Parlement européen a **définitivement arrêté le budget rectificatif 2/2017** de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 4 juillet 2017 (*se reporter au résumé de la résolution*).

Ce budget rectificatif vise à inscrire au budget 2017 l'excédent résultant de l'exécution du budget 2016 d'un montant de **6,405 milliards EUR**.

La budgétisation de l'excédent diminue d'autant la contribution globale des États membres au financement du budget de l'UE.

Budget rectificatif 2/2017: excédent de l’exercice 2016

2017/2061(BUD) - 04/07/2017 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 556 voix pour, 79 voix contre et 61 abstentions, une résolution relative à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif nº 2/2017 de l’Union européenne pour l’exercice 2017, section III – Commission.

Le Parlement rappelle que le projet de budget rectificatif nº 2/2017 (PBR) vise à inscrire au budget 2017 l'excédent de l'exercice 2016, d'un montant de 6,405 milliards EUR.

Il indique que l'excédent se compose essentiellement :

- d’une exécution en recettes positive de 1,688 milliard EUR,
- d’une sous-exécution des dépenses de 4,889 milliards EUR et
- d’une différence de change de -173 millions EUR.

Les recettes se composent essentiellement des intérêts de retard et des amendes (3,052 milliards EUR) ainsi que d’une exécution négative en ressources propres (1,511 milliard EUR).

Du côté **des dépenses**, la sous-exécution atteint 4,825 milliards EUR pour 2016 et 28 millions EUR pour les crédits reportés de 2015 au titre de la section III (Commission), et 35 millions EUR pour les autres institutions.

Taux d’exécution des dépenses : le Parlement s’inquiète de la **sous-exécution importante** de 4,889 milliards EUR en 2016, et ce, malgré le fait que le budget rectificatif nº 4/2016 ait déjà réduit le niveau des crédits de paiement de 7,2843 milliards EUR.

Ce taux très faible d’exécution des crédits de paiement dans le domaine de la politique de cohésion (rubrique 1b) est partiellement imputable à l’ inexactitude des prévisions des États membres et aux retards dans la désignation des autorités de gestion et de certification au niveau national.

Il attire l’attention sur l’impact négatif de la dépréciation de la livre sterling par rapport à l’euro, qui est l’une des principales causes de la perte de recettes de 1,511 milliard EUR au titre des ressources propres. Ce problème aurait pu entraîner de graves difficultés pour le financement du budget de l’Union.

Brexit : le Parlement observe que le manque de revenus budgétaires est dû à la **décision unilatérale du Royaume-Uni de quitter l’Union**, mais que les conséquences financières sont supportées par l’ensemble de l’Union. Il insiste donc sur le fait que ces coûts devraient être pris en considération lors des négociations sur la liquidation des obligations financières entre le Royaume-Uni et l’Union.

Il observe en outre le niveau relativement élevé des amendes en 2016, lesquelles ont atteint un total de 4,159 milliards EUR, dont 2,861 milliards EUR sont imputés à l’excédent de 2016.

Crise des réfugiés : il relève par ailleurs que l’adoption du projet de budget rectificatif nº 2/2017 entraînera une **réduction de la part des contributions des États membres au budget de l’Union** fondées sur le RNB de 6,405 milliards EUR en 2017. Il prie donc une fois de plus les États membres de saisir l’occasion offerte par ce **remboursement pour honorer leurs engagements en lien avec la crise des réfugiés** et de verser une contribution correspondant à celle de l'Union **aux fonds fiduciaires de l’Union** et au nouveau **Fonds européen pour le développement durable**.

Budget rectificatif : le Parlement appelle les institutions de l’UE à traiter rapidement les projets de budgets rectificatifs en instance et à soutenir **l'Initiative pour l'emploi des jeunes et le Fonds européen pour le développement durable**, conformément aux engagements pris dans le cadre des résultats de la conciliation sur le budget 2017.

La Plénière regrette, dans le cadre de ce projet de budget rectificatif, que l’adoption de la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel (CFP) ait été bloquée au Conseil pendant plusieurs mois. Il est **soulagé de constater que le gouvernement britannique a honoré son engagement de lever rapidement le blocage de la révision du CFP** après les élections législatives au Royaume-Uni. Il espère que le remboursement des ressources financières aux États membres facilitera les négociations à venir sur la liquidation des obligations financières entre le Royaume-Uni et l’Union.

Dans la foulée, il approuve la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif nº 2/2017.

Budget rectificatif 2/2017: excédent de l’exercice 2016

2017/2061(BUD) - 12/04/2017 - Projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d’un projet de budget rectificatif (PBR) n° 2/2017 qui vise à budgétiser l'excédent résultant de l'exécution budgétaire 2016.

CONTENU : le présent projet de budget rectificatif (PBR) n° 2/2017 vise à budgétiser l'excédent résultant de l'exécution de l'exercice budgétaire 2016.

Comme le prévoit le règlement financier applicable au budget général de l’Union, cet excédent constitue le seul objet du présent PBR, qu'il convient de présenter dans les 15 jours suivant la présentation des comptes provisoires, qui a eu lieu fin mars 2017.

Excédent : l'exécution de l'exercice 2016 présente un excédent de **6.404.529.791,03 EUR** [si l'on exclut les contributions de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et de l'Espace économique européen (EEE)], qui doit être **inscrit en recettes dans le budget 2017**.

La budgétisation de l'excédent diminuera d'autant la contribution globale des États membres au financement du budget de l'UE 2017.

Les contributions définitives des États membres seront également influencées par la mise à jour des prévisions relatives aux ressources propres [ressources propres traditionnelles (RPT), taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et revenu national brut (RNB)], y compris celle du montant de la correction britannique, chiffres qui seront disponibles après la réunion de mai 2017 du comité consultatif des ressources propres (CCRP).

Budget rectificatif 2/2017: excédent de l'exercice 2016

2017/2061(BUD) - 08/06/2017 - Position du Conseil sur le projet de budget

Le 12 avril 2017, la Commission a soumis au Conseil un projet de budget rectificatif (PBR) n° 2 au budget général 2017 concernant **la budgétisation de l'excédent résultant de l'exécution budgétaire 2016**.

Cet excédent s'élève à **6.404.567.996,26 EUR** et résulte des éléments suivants:

a) une exécution positive dans la partie "recettes" du budget (+ 1.688 millions EUR), dont:

- Titre 1 (Ressources propres): - 1.511 millions EUR
- Titre 3 (Excédents, soldes et ajustements): + 8 millions EUR
- Titre 7 (Intérêts de retard et amendes): + 3.052 millions EUR
- Autres titres: + 138 millions EUR.

b) une sous-exécution dans la partie "dépenses" du budget (+ 4.889 millions EUR), dont notamment:

- crédits autorisés au titre du budget 2016 (Commission): + 4.825 millions EUR
- crédits reportés de l'exercice 2015 (Commission): + 28 millions EUR
- crédits autorisés au titre de l'exercice 2016 et reportés de l'exercice 2015 (autres institutions): + 35 millions EUR

c) un solde négatif des opérations de change (- 173 millions EUR).

La budgétisation de cet excédent diminuera d'autant la contribution globale des États membres au financement du budget de l'UE en 2017.

Le 8 juin 2017, le Conseil a adopté sa position sur le PRB n° 2 au budget général 2017 tel qu'il figure à l'annexe de l'exposé des motifs de la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif (*voir doc. Conseil 9437/17*).